

WILAYA DE ANNABA
COMMUNE DE ANNABA .
SECRETARIAT DES MARCHES .
N°Fiscale :098423015167130

AVIS D'Annulation de la Procedure

- Conformément aux dispositions de l'Article 49 de la loi n° 23-12 au 05 Aout 2023 détermine les règles générales liées aux marchés publics.

- Conformément aux dispositions de l'Article 73 du Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le président de l'assemblée populaire et communale de Annaba informe l'ensemble des soumissionnaires , ayant participé au l' avis d'appel d'offre ouvert avec exigences de capacités Minimales N° **18/2026 : Aménagement urbain cité Beau Sejour**

- Paru dans les quotidiens nationaux : El Saker: 20/05/2026 , le Soir D'Algérie:01/06/2026 et BOMOP

-l'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux : El Saker: 28/06/2026, le Soir D'Algérie:21/06/2026

- **Que la procédure a été annulée** à cause du refus de la commission des marchés de la wilaya d'Annaba de viser le projet de marché.

- conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

-**Les** soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marches publics de la wilaya de Annaba dans un délai de 10 jours à compter de la date de la 1^{er} publication D'Annulation de la Procedure sur les quotidiens nationaux et BOMOP ou presse electronique,